Image not found or type unknown

Accident de la route sous stupefiant (thc)

Par **John GM**, le **13/04/2017** à **15:58**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route il y a 6 mois au cours du quel j'ai été blessé (uniquement moi) : jambe cassée, pied cassé notamment.

J'ai passé 6 mois en rééducation et aujourd'hui les gendarmes m'informent que j'avais du thc dans le sang et je me questionne donc sur les suites.

J'étais le conducteur, un passager a roulé un joint à l'arrêt sur un parking alors que je n'étais pas dans la voiture pour lui dire non, sachant que je lui avait dit de ne pas le faire. Il me l'a tendu, j'ai cédé et fumé quelques bouffées. Je me suis pris un poteau 10 minutes après avoir repris la route.

Quels sont les risques pour moi ? (ce que j'ai compris une bonne amande, 6 points, et possiblement un stage avec retrait de permis) et aussi et surtout que risque le passager si j'informe la justice de la situation, sachant que je lui avait explicitement dit de ne pas rouler pendant la conduite.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **13/04/2017** à **16:45**

Bonjour,
pour ce qui est de l'accident je doute que votre passager risque grand chose. Après, si vous le dénoncez, il peut peut être porter plainte contre vous ? Mise en danger de la vie d'autrui ? Votre histoire ne correspondra alors peut être plus trop avec SA version des faits ? A part vous, personne d'autre dans la voiture ? Qui dit la vérité ? ;-)

Par **John GM**, le **13/04/2017** à **19:29**

Nous étions trois dans la voiture et ce sont des amis proche.
Mon but n'est pas de le dénoncer mais j'aimerais pouvoir simplement dire la vérité, sur le déroulement des choses, car la vérité est toujours bénéfique.
(PS: le tiers dans la voiture peut confirmer ma version des faits, de même que le passager en

question je pense, donc pas de problème de ce coté la)
Cependant je ne veux pas causer du tort a ce passager, cela me gênerais donc si cela pouvais vraiment lui attirer des problèmes, là repose la fondation de ma question.

Merci de votre réponse
Coridalement

Par **jodelariege**, le **13/04/2017** à **20:08**

bonsoir je pense que vous voulez minimiser votre responsabilité en disant que c'est un peu la faute du passager qui vous a incité à fumer des substances illicites? c'est cela ? dans ce cas cela ne sera pas entendu par un juge ;il vous dira que vous êtes assez grand pour dire non....

Par **John GM**, le **13/04/2017** à **20:10**

J'avais posté ce post dans deux forums différents, mais je vous retrouve ici aussi, je vais donc copier coller la réponse a votre autre post pour la continuité.

>>la réponse a "vous pensez qu'un juge sera plus indulgent car vous avez été tenté et que tout seul vous ne l'auriez pas fait? " est non, j'ai fumé c'est mon problème, même si ça m'arrangerais qu'il soit plus indulgent vu que c'est bon, 6 mois de rééducation, peut être un handicap a vie, une bonne dépression et mes études qui prennent l'eau, ça va j'ai compris ma leçon, pas d'inquiétude la dessus.

Le fait est que c'est la situation, et que voulant dire la vérité telle qu'elle s'est déroulée, je n'ai pas envie de causer trop de tord au passager, qui est un ami.

Cette situation pourrait elle être grave pour lui si j'explique ce qui s'est passé ?

Je n'ai pas envie d'inventer des mensonges pour le proteger (ni envie de mentir tout court) , surtout si il ne risque pas grand chose voir rien

Merci

Par **jodelariege**, le **13/04/2017** à **20:35**

bonsoir moi aussi je fais un copier/coller....
je ne sais pas ce que risque votre ami si vous le dénoncez ,parce que c'est un peu cela que vous devrez faire ;mais dans quel but ?d'autant plus que votre ami n'a pas eu de contrôle de thc lui,?vous pouvez très bien dire que vous avez fumé .point.sans parler de votre ami....celui ci peut très bien dire que vous mentez puisqu'il n'y a aucune preuve que lui a fumé...et adieu l'amitié...le juge peut penser que vous tentez de minimiser votre responsabilité"c'est un peu à cause de l'ami qui m'a proposé de fumer alors que je le lui avais interdit..."
voila mes pistes de réflexion...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **John GM**, le **13/04/2017** à **21:28**

Effectivement je n'ai pas envie que l’explication de la situation passe pour du dédouanement. Il serait possible de juste dire "j'ai fumé" et si des question sont posées la j’expliquerais les détails...

Merci pour ce point de vue différent, j'en parlerais avec la personne en question

Par **Visiteur**, le **14/04/2017** à **00:12**

Bonsoir,
Effectivement, cela ne changera rien pour vous et ennuiera votre ami.

Par **John GM**, le **15/04/2017** à **14:50**

Le seul problème c'est que je ne veux pas que la justice ait l'impression que j'essaye de lui cacher quelque chose, j'aimerais si possible être le plus transparent possible, sauf si mon ami risque des problèmes sérieux.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés